



AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

IMMEUBLE SITUÉ AU 49-59 RUE DE BIENVILLE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 7 août 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements.

Cette demande est traitée suivant la résolution 2023-05-130 faisant état des modifications exigées par la Ville lors du dépôt de la demande initiale.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 451 828 du cadastre du Québec, portant le matricule 3005-33-3533 et ayant actuellement les numéros civiques du 49 à 59, rue De Bienville.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 4-C-47.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748, la construction d'un immeuble de 12 logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 7 août 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 21 juillet 2023.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière